

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 18 (1971)
Heft: 2

Artikel: Conception 1971 de la protection civile
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-365671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui nous sont déjà données, nul doute que cette campagne 1971 placée sous le signe: «Expositions dans les Grands Magasins», ne réussisse et fasse pénétrer la notion de protection civile dans des couches nouvelles et nombreuses de la population de nos cantons d'expression française. J. C.

Des affiches au service de la sécurité

Dans le cadre d'une chronique qui se veut entièrement consacrée à l'information en faveur de la protection des gens et des biens, une place doit être réservée à une initiative prise par le «Centre d'information pour la prévention des incendies» (CIPI), et qui a pris un caractère original. Ce centre, qui est une institution commune des compagnies d'assurance privées et des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie a, en effet, ouvert un concours d'affiches auprès des associations de graphistes de notre pays avec comme thème:

«Aidez à prévenir les incendies»

et dont le résultat a été réjouissant à tous égards. Le jury a eu effectivement à examiner 236 projets d'affiches, dont la plupart d'une très grande valeur et fort suggestive dans le sens recherché, à savoir attirer l'attention du public sur les graves dangers des incendies, et sur la prévention qui doit être mise en œuvre.

Afin de bien cerner toute la valeur de cette initiative du CIPI, il convient de rappeler que chaque année il se produit en Suisse 9000 à 10 000 incendies, causant un dommage total de 110 à 120 millions de francs, constituant une diminution non négligeable de la fortune nationale.

Mais il convient de rappeler surtout que l'an dernier 20 personnes ont péri dans les flammes dans notre pays.

Ces pertes en vies humaines, à elles seules, exigent que l'opinion publique soit mise en garde contre le fléau que constituent les incendies, et c'est à quoi se sont à nouveau attachés les responsables du CIPI, en mettant sur pied le concours d'affiches dont nous avons eu un premier aperçu à Genève.

Une exposition suggestive

Le résultat de ce concours nous apparaît comme très positif, et tous ceux qui ont déjà pu voir l'ensemble des affiches — et particulièrement les 8 d'entre-elles qui ont été primées — se sont accordés à reconnaître l'effort fait à cette occasion par les graphistes, sur un thème qui n'était pas de tout repos. On sait, en effet, que le feu ne fascine pas seulement les enfants, mais presque chacun, et il s'agissait de ne pas susciter chez ceux voyant l'affiche... une réaction contraire à celle recherchée! Par ailleurs on pouvait craindre que la vue de ruines fumantes d'une maison — présentée de façon lugubre — n'engendre un sentiment d'impuissance dans l'esprit du public. Or tous ces pièges, les graphistes les ont évités, et la démonstration est ainsi faite — et cela vaut pour l'ensemble de la protection civile, dont le feu est un des éléments principaux — que l'art peut être mis au service de la sécurité et de la prévention.

Il faut donc savoir gré au CIPI d'en avoir administré la preuve, en donnant l'occasion aux graphistes suisses de traiter si heureusement et si diversement le thème: «Aidez à prévenir les incendies». Mais il faut également dire le mérite de la direction du «Grand-Passage» à Genève qui a mis une importante surface à disposition des organisateurs de ce concours d'affiches.

Permettant ainsi à ses clients d'être directement confrontés avec un problème qui concerne chacun d'entre-eux.

Décidément, et si nous ajoutons aux efforts de l'«Innovation» à Lausanne ceux du «Grand-Passage» à Genève, il faut reconnaître que les Grands Magasins romands accordent une place toujours plus importante à ce qui touche à la prévention et à la sécurité.

Elargissement du Service romand de presse

Lors du colloque sur l'information du 28.10.1970 à Lausanne, il a été relevé — parmi les actions importantes à accomplir — qu'un travail d'approche devait être entrepris auprès des autorités, cela à tous les échelons. Or, dans le courant de l'année dernière, la CRI avait déjà fait une proposition allant dans le même sens, et mettant à contribution le service romand de presse. Cela en élargissant la distribution des bulletins émanant dudit SRP et en les faisant parvenir régulièrement à un certain nombre d'autorités et de personnalités des cantons d'expression française, *au titre de l'information*. Proposition qui vient de se concrétiser par la mise au point d'une liste de quelque 120 personnes jouant un rôle dans les cantons intéressés, avec bien sûr le canton de Berne pour le Jura. Ainsi, et par le truchement des bulletins de presse du SRP, les personnalités en question connaîtront régulièrement (*en principe* deux fois par mois, les divers problèmes touchant à la protection civile). Espérons qu'elles voudront bien prendre connaissance de ces bulletins ce qui leur permettra de mieux connaître les problèmes en question. Ce qui ne peut être que bénéfique pour les uns et les autres.

J. Chevalier
président de la CRI

Conception 1971 de la protection civile

Lors d'une première discussion, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de la Commission d'étude pour la protection civile du Département fédéral de justice et police, rapport concernant la conception de 1971 de la protection civile suisse. Les données de base qui ont présidé à l'élaboration de la présente conception à partir de la législation de 1962 et 1963, sont dues à l'évolution survenue dans la technique des armes et aux modifications touchant l'état de notre population. La conclusion essentielle du rapport relève le fait qu'une protection de notre population au cours

d'un conflit armé demeure toujours possible et que les mesures prises jusqu'ici s'orientent vers la conception de 1971. Cependant, des précautions accrues dans le domaine des constructions et des mesures de prévoyance pour l'organisation sont d'une nécessité inéluctable. Des améliorations et adaptations relatives à l'organisation doivent assurer des secours optimums en faveur de la population au cas où une guerre frapperait la Suisse.

Conformément à sa structure et à son organisation progressive, la protection civile continuera d'être

en mesure de pouvoir porter secours lors de catastrophes dans le pays en temps de paix.

Graduellement en l'espace de 15 à 20 ans, les préparatifs faits devront déboucher sur l'objectif visé. Les dépenses annuelles de la Confédération correspondent en gros à son programme financier à long terme.

Dans un message particulier, le Conseil fédéral informera les Chambres fédérales de la conception de 1971 de la protection civile suisse. Une conférence de presse aura lieu à cet effet entre les sessions de mars et de juin.